

# JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## Colloque sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales

### REGARDS EN PROTECTION DES FEMMES ET DE L'ENFANCE

Judi  
**28**<sup>2024</sup>  
novembre  
Espace  
des Libertés  
Avenue Antide Boyer  
Aubagne  
14h/16h15



Plus d'informations sur [aubagne.fr](http://aubagne.fr)  
Gratuit / Ouvert à tous, sur inscription par mail  
avant le 15 novembre à [marielle.lederoff@aubagne.fr](mailto:marielle.lederoff@aubagne.fr)



# REGARDS EN PROTECTION DES FEMMES ET DE L'ENFANCE

## Colloque sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales

### PROGRAMME

À l'occasion de la **Journée internationale contre les violences faites aux femmes**, la Ville d'Aubagne et la Maison de la justice d'Aubagne ont le plaisir de vous convier à un colloque destiné aux professionnels sur le thème des violences conjugales et intra familiales. Cet évènement sera l'occasion de vous présenter les actions de Solidarité Femmes 13, du Département des Bouches-du-Rhône en matière de protection de l'enfance, ainsi que le pôle Violences IntraFamiliales du Tribunal Judiciaire de Marseille. Ce pôle VIF a été créé suite au décret du 23/11/2023 qui renforce les droits des victimes des violences intrafamiliales.

#### 14h – Lancement du colloque

Introduction par **Julie Gabriel**, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, à la Petite enfance, aux Femmes et à la Politique sociale de la Ville d'Aubagne

**Éric Florentino**, Directeur adjoint de **Solidarités Femmes 13**

- Le phénomène d'emprise et complexité de la démarche
- Distinguo entre conflit de couple et violences conjugales
- Repérage des signaux faibles chez les personnes concernées
- Comment faciliter la parole

**Dr Marie-Ange Einaudi**, pédiatre, médecin référent à la protection de l'enfance et chercheur éthique médicale & **Agnès Simon**, directrice adjointe **Enfance/Famille Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**

- Le rôle des services du Département en direction de l'enfance, ses partenariats
- Le protocole féminicide
- Repérage des situations de danger
- Pertinence et limite des IP
- Démarche d'analyse clinique
- Mise en place des mesures de prévention / protection et place de la santé

**Anne Tertian** et **Agnès Rostoker**, magistrats responsables du pôle VIF du Tribunal Judiciaire de Marseille

- Le rôle du pôle VIF, son organisation et ses missions
- Comment le saisir et les suites réservées
- Cas concrets anonymisés
- Les contacts professionnels

*Inscriptions au plus tard le 15 novembre par mail à [marielle.lederoff@aubagne.fr](mailto:marielle.lederoff@aubagne.fr) en indiquant vos prénom, nom, profession, ville.*